Protocole sanitaire

INTRODUCTION

Les conditions de reprise des activités à la FSCF pour la saison 2020-2021 restent profondément impactées par la pandémie de COVID 19 qui sévit toujours.
Depuis le mois de mars 2020, des mesures ont été prises par l'Etat, visant à protéger la santé des citoyens et à contenir la propagation du virus.
Nous avons dû nous adapter à ces mesures afin de reprendre les pratiques d'activités dans les meilleures conditions de sécurité possibles.
En cette rentrée, le virus reste présent et nous oblige à la prudence.
La reprise de toutes nos activités, entraînements, rencontres, etc... reste soumise à des conditions particulières qui sont à adapter en permanence, en fonction de l'évolution des conditions sanitaires et des directives de l'État.
Les conditions de cette reprise sont à ce jour encadrées par les avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 3 août 2020 et par le décret n° 2020-1035 du 13 août 2020, modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.

Les principes de base qui s'appliquent à toutes les situations (y compris dans la vie courante) sont les suivants :

- maintien de la distanciation physique,
- application des gestes barrière,
- limitation du brassage des publics,
- nettoyage et désinfection des locaux, espaces de pratique et des matériels avant et après toute utilisation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE COVID 19

Bénéficiant de peu de recul et ne s'appuyant pas sur des données scientifiques avérées, les connaissances actuelles sur le coronavirus sont en évolution permanente et sont donc à prendre avec un maximum de précautions.
Vous trouverez toutes les informations complémentaires et les documents visuels sur le site
https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

POUR LES PRATIQUANTS

Il est nécessaire d'informer les pratiquants des modalités de reprise au sein de l'association :

- Matériel individuel à privilégier, port du masque sauf pendant le temps de pratique, respect des gestes barrières et des consignes sanitaires.

- La réglementation actuelle concernant la délivrance du certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence reste valable pour la saison 2020-2021 (cf. consignes administratives).
  La pandémie COVID19 ne modifie pas la procédure. Cependant, la commission médicale du CNOSF a rédigé un questionnaire spécifique COVID dont l'objectif est d'aider le pratiquant qui le souhaite à savoir s'il doit ou non consulter son médecin avant la reprise des activités.
  Vous pouvez donc demander ce questionnaire à votre professeur. Dans le doute, il est toujours possible pour le pratiquant de demander à son médecin un nouveau certificat médical.

- Il est important de rappeler régulièrement à tous qu'en cas de fièvre ou de signes évocateurs de la COVID-19, il n'est pas possible de participer à une séance ou un entraînement ou une réunion.

- Au moindre doute, il est possible de se faire tester sans ordonnance. En cas de test positif, l'information doit être communiquée au référent COVID et au président de l'association pour qu'ils puissent réagir.

POUR LES ENCADRANTS DES ACTIVITÉS

Il leur appartient de faire respecter le protocole prévu localement pour le bon déroulement des séances.
Ils sont les garants d'une pratique la plus sécurisée possible, notamment par la mise en place d'une organisation pédagogique permettant le respect des gestes barrière.

Par ailleurs, il est très important de pointer les présences de chacun aux entraînements, séances, réunions,... Un listing nominatif facilitera l'identification des personnes ayant été en contact. L'agence régionale de santé (ARS) peut vous le demander.

En cas de présence d'un cas avéré de COVID 19, les pratiquants doivent être informés.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE COVID 19

Quand une personne est symptomatique :

- Isoler la personne et organiser son départ (consultation médicale souhaitable)
- Informer le référent et le président de l'association
- Dépistage à faire (Test RT/PCR) dans les 24h00
- Pas de pratique pour les autres participants de son groupe dans l'attente des résultats

Si le cas est confirmé :

- Prévenir la CPAM/ARS et communiquer la liste des personnes ayant été en contact
- Mise en quatorzaine de la personne
- Information des autres personnes ayant été en contact pour que les mesures sanitaires qui s'imposent puissent s'appliquer

CONDITIONS D'UTILISATION DE l'ESPACE CULTUREL RENÉ FONTANILLES

• port du masque obligatoire lors les déplacements aux abords et à l'intérieur de l'Espace Culturel

• respect du sens de circulation mis en place pour accéder et sortir de l'Espace Culturel

• établissement d'une feuille de présence des participants à chaque activité

• interdiction d'utiliser les loges/vestiaires

• respect de la distanciation (2m entre chaque pratiquant en activité dynamique soit 4 mètres carrés, 1m en activité statique)

• limitation du nombre de personnes participant à l'activité à 10 dans la salle de réunion, et à 20 dans la grande salle

• à la fin de chaque activité, désinfection par les associations avec leurs propres produits des espaces utilisés (sol, toilettes...) ainsi que de tout matériel disponible dans la salle s'il est utilisé

RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE DES ARTS MARTIAUX (INTERNES ET EXTERNES) ET SPORTS DE COMBAT

FSCF Fédération Sportive et Culturelle de France

Ces recommandations sont valables à la date de rédaction mais sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID19.

RÈGLES GÉNÉRALES À RESPECTER

Le respect des règles sanitaires reste essentiel, avant, pendant et après la pratique. Ces règles sanitaires sont définies par l'État en fonction de l'évolution de la pandémie.
Rappels :

- Respect des gestes barrières :
  o Port du masque selon les directives
  o Lavage fréquent des mains et désinfection au gel hydro-alcoolique (GHA) : systématiquement avant et après la séance et chaque fois que nécessaire pendant la séance
  o Éviter de porter ses mains sur le visage (bouche, nez, yeux)
  o Respect de la distanciation physique : 4 m2 par personne et 2 m de distance en

permanence.
- Vestiaires collectifs inutilisables, encourager l'arrivée et le départ en tenue de sport et la douche à domicile.
- Une tenue vestimentaire propre à chaque entraînement, la plus couvrante possible, cheveux attachés.

Avoir son matériel individuel (bouteille d'eau, serviette, GHA...) et ne pas l'échanger.
Public limité aux pratiquant dans les salles ou espaces annexes, possibilité d'accompagner les mineurs jusqu'à l'entrée des lieux dans le respect des gestes barrières, de la distanciation physique et des règles locales éventuellement en vigueur.

ORGANISATION DES ESPACES DE PRATIQUE ET ORGANISATION

- Nettoyage/désinfection générale de la salle, des tatamis, des rings, des tapis, des espaces annexes selon les recommandations générales.
- Aménagement du lieu d'entraînement et des espaces utilisés : sens de circulation (fléchage...), marquage des zones d'atelier, poubelles, distributeur de GHA...
- Les portes intérieures doivent rester ouvertes dans la mesure du possible.

ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS

- Planning établi à l'avance avec listing nominatif pour chaque entraînement.
- Pause de 15 mn entre chaque entraînement.
- Implication de chaque sportif (ou représentant légal) : déclaration de bonne santé, informations sur les risques liés à la Covid 19
- Informations des pratiquants : risques, déroulement des entraînements, planning, tenue, etc.

PRÉPARATION DE L'ENTRAÎNEMENT

Avant chaque entraînement :

- Préparation et désinfection si besoin du matériel.
- Professeur : tenue vestimentaire propre, port du masque et lavage des mains.
- Préconisation du port du masque pour les circulations jusqu'à l'aire d'entraînement.

Avant de commencer l'entraînement :

- Vérification de bonne santé des pratiquants par un questionnement oral simple :
  Bonne santé ? Fièvre, toux ? Contact avec une personne infectée par la Covid 19 ?
- Présentation des règles de fonctionnement de l'entraînement : groupe, gestes barrière, utilisation du matériel, parades, circulation, accès aux toilettes, etc.
- En cas de prêt de matériel par le club, il devra ne servir qu'à un seul pratiquant pendant la séance et être désinfecté après chaque usage.
- Répartition des groupes.

PENDANT L'ENTRAÎNEMENT

- L'échauffement est effectué par le professeur plutôt en extérieur si possible et avec le

respect des distances.

- Respect de la zone de travail par groupe.
- Éviter au maximum les déplacements libres lors de l'entraînement.
- Privilégier l’utilisation de matériel individuel.
- Les pratiquants ne portent pas de masques.
- Le professeur porte un masque.

APRÈS L'ENTRAÎNEMENT

- Prévoir 15 mn de battement entre chaque entraînement avec aération si possible.
- Professeur : lavage des mains et tenues propres.
- Vérification du matériel utilisé et désinfection.
- Les sportifs nettoient, désinfectent si besoin et rangent leur matériel dans leur sac.
- Les affaires oubliées dans la salle sont mises dans une poubelle étanche qui est évacuée avec les ordures ménagères après un délai de 24h00.
- Départ immédiat de la salle après l'entraînement sans passer par des zones de bavardages à l’intérieur (possibles à l’extérieur en respectant la distanciation physique).